

Décision n° RA-042-10-00014-00

Portant agrément au titre du service civique

Le Préfet de région de Rhône-Alpes représenté par M. Bruno FEUTRIER
directeur départemental de la cohésion sociale de la Loire,

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 19/10/2010 par l'organisme intéressé;

Décide :

Article 1^{er}

L'association FCO Firminy Innersport dont le siège social est situé Stade du soleil, 28 rue des Perrières 42700 FIRMINY (N°SIRET : 37863712800026) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Sport	5		Développement de la pratique du football des jeunes porteurs d'un handicap ou déficients mentaux
Sport	5		Développement de la pratique sportive chez les jeunes issus des quartiers
Santé	2		La prévention de l'usage de cannabis

9 rue Claude LEBOIS 42021 Saint Etienne Cedex 1

☎ 04 77 49 63 63 ✉ 04 77 49 63 64

✉ ddcs@loire.gouv.fr

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 36 mois.

Article 4

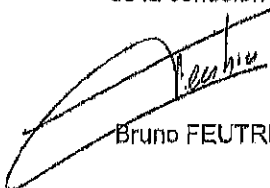
La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 0 mois.

Article 5

Avant le 31 décembre 2010, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 36 mois.

Fait à Saint-Etienne, le 2 novembre 2010

Le Directeur départemental
de la cohésion sociale



Bruno FEUTRIER

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date de cours M/M/A/A	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
11/2/2010	0	4	1	0	0	0	0	5
Durée cumulée des contrats en mois	0	28	8	0	0	0	0	36